

Vers une sécurité alimentaire à La Réunion

Autosuffisance, souveraineté, autonomie, ou sécurité alimentaire? Ce dernier mot colle plus à la réalité réunionnaise. L'essentiel est de dépendre le moins possible d'intrants, de limiter au maximum l'empreinte carbonée des denrées en augmentant la part locale de la production. Ceci passe par le soutien de l'agriculture maraîchère versus la canne. Quelques constats (sources : ministère de l'Agriculture 2011) :

La canne représente 57 % de la surface agricole. Les exploitations cannières s'élargissent et bénéficient à peu de propriétaires. Les rendements en sucre, grâce à la recherche, sont excellents.

Les surfaces bio augmentent de 12,3 % d'un exercice à l'autre en métropole, elles sont de 381 ha, 556 ha si on y ajoute les terres en conversion, soit 0,9 % de la terre arable, à La Réunion.

Le chiffre d'affaires (CA) de l'agriculture réunionnaise est de 384 millions d'euros, dont 130 pour la canne, y inclus 110 d'aides publiques, soit un tiers du CA, mais véritablement 20 millions, soit 5 % du CA si l'on exclut les subventions, pour trois cinquièmes de la terre. De plus, l'aide publique et européenne n'est pas certaine d'être renouvelée en 2014.

L'agriculture vivrière représente un CA de 144 millions, dont 8 de subventions.

Nous sommes autonomes à 75 % sur les fruits et légumes, à 10 % sur la viande, éloignés de l'objectif. En l'absence de subventions, dont on ignore d'ailleurs la répartition - à qui profitent-elles? -, l'avenir de la canne est incertain. Et ce n'est pas l'utilisation d'autres variétés comme la canne-fibre qui changera la donne.

Si l'objectif est cette sécurité, la canne doit passer après. Cependant il existe de puissants lobbys associés aux résistances de la représentation de la canne dans l'imaginaire populaire. Or La Réunion n'a pas toujours été une île cannière. On ne nous parle que de contraintes : « La canne est indispensable car elle « tient » la terre » ; « le maraîchage pose un problème d'horaires pour la vente des légumes et fruits fraîchement cueillis sur les marchés (leviers avec l'aurore) » ; l'agriculture maraîchère n'est pas la priorité de la chambre, encore moins le bio. La terre réunionnaise est appauvrie par les intrants, même si la canne en

consomme peu. Pour parvenir aux fins de sécurité alimentaire, il faudra contraindre les contraintes, pratiquer l'agroforestation pour « tenir » la terre, l'enrichir, et remplacer progressivement la canne par de l'agriculture maraîchère pour environ 30 % de la surface. N'ayez crainte. La canne n'aura pas disparu.

Nous importons 600 millions d'euros pour nourrir nos animaux d'élevage, essentiellement en OGM (tourteaux de soja). Nous devons réfléchir à d'autres débouchés d'importation comme la zone océan Indien, et à favoriser l'emploi à partir des subventions. Le tout dans un absolu respect environnemental : l'Europe impose en 2020 un objectif de 20 % d'agriculture biologique. On est loin du compte, y compris en France métropolitaine. Or la conversion en bio se fait sur 5 ans, et sur 8 ans dans l'arboriculture : l'urgence vers le bio est donc absolue et immédiate ! Et les débouchés existent : AMAP, ruches (deux à La Réunion), cantines, et ne demandent qu'à se développer.

Quelles actions mener? La première est l'information, le conseil près des élèves dans les lycées agricoles. Savez-vous que la matière la mieux notée est la manipulation des pesticides chimiques ! Auprès des agriculteurs : la protection des captages d'eau, l'utilisation exclusive d'agriculture bio au voisinage de ces captages, pour ne citer que deux exemples. Propose-t-on d'autres solutions que la canne? Les budgets d'étude ne doivent-ils qu'exclusivement porter sur le rendement en sucre? Sur l'agrobiologie, les techniques d'allélopathie, c'est-à-dire de mixage, sur une même terre, de diverses cultures s'accordant entre elles et s'entraînant, comme le Milpa au Mexique (maïs, courge, haricot), ou le push-pull au Malawi (maïs, herbe à sorcières, herbe à éléphants), n'y a-t-il aucune recherche possible? Ce sont là aussi sources d'emploi qualifié. Des solutions peuvent sortir de conférences de consensus entre producteurs et consommateurs, de l'apprentissage des produits auprès des consommateurs, de développements de jardins partagés. Evidemment c'est plus compliqué que la monoculture cannière... ■

D' Bruno Bourgeon
Membre EELV Réunion

A Monsieur Roland Robert, à propos du sondage

En décembre 2012, vous avez commandé à CSA un sondage.

Ce sondage a été présenté courant février 2013 à l'ensemble des médias.

Suite à des pressions diverses demandant la transparence sur le sujet, vous avez mis en ligne sur le site de la commune de la Possession les résultats intitulés « Evaluation de l'action de la municipalité ».

Mais, certains administrés ont affirmé que ces résultats étaient

tronqués. L'ADIP a donc fait une enquête de terrain.

Grâce à notre réseau, nous avons réussi à retrouver et à identifier cinq personnes qui ont été sondées par CSA et qui ont accepté de s'expliquer sur le contenu du sondage. Ces personnes ne se connaissent pas et sont éloignées géographiquement.

Pourtant, toutes affirment qu'outre les items relevés sur le site de la commune elles ont été

questionnées en plus sur leurs intentions de vote pour les prochaines élections municipales, ce qui n'apparaît pas dans le sondage que vous avez publié.

Se pose donc le problème de l'utilisation de l'argent public puisqu'on peut lire çà et là que la commune a dépensé 8000 euros pour ce sondage.

La commune peut-elle financer avec l'argent public des études d'opinion relevant de la politique partisane? Clairement non. Si tel

était le cas, il s'agirait d'un détournement de fonds publics.

En conséquence, nous demandons à disposer dans les plus brefs délais de tous les documents permettant de vérifier la nature de ce sondage : courrier d'échanges avec CSA, bon de commande détaillé, facture...

Nous invitons les élus à entamer la même démarche pour que la transparence soit totale sur cette affaire de sondage.

Pour l'Adip, Jean-Paul Fois

Pour des policiers municipaux armés

Face à la recrudescence des actes de violence, qui à présent n'épargnent même plus les membres des forces de l'ordre, l'Union syndicale professionnelle des policiers municipaux revendique des moyens de protection (gilet pare-balles) et de défense (arme à feu) pour tous les policiers municipaux, puisque divers textes de loi les autorisent.

Mesdames et Messieurs les élus, vous qui avez pour la plupart une petite famille, vos maris ou vos femmes et enfants sont heureux de vous voir rentrer indemnes après une journée passée au service de vos administrés.

Les policiers municipaux dont vous avez la responsabilité sont chargés de veiller au bon ordre à la sécurité, à la salubrité et à la tranquillité publiques, ils le font avec sérieux et professionnalisme et participent ainsi au "bien vivre" de tous les habitants.

Ces électeurs vous ont choisis pour diverses raisons mais tous n'aspirent qu'à une chose : bien vivre dans leur commune.

Vous devez désormais faire face à un sentiment d'insécurité car peu importe l'endroit, la violence peut frapper à l'improviste.

Ces femmes et ces hommes qui ont choisi également un métier au service de la population ont le droit de pouvoir rentrer indemnes dans leur foyer.

Pour les administrés et pour eux-mêmes, tous les moyens doivent être déployés afin que ce "bien vivre" soit assuré.

La profession compte d'année en année un nombre croissant de victimes du devoir, de femmes et d'hommes blessés en leur chair et alors que certains de vos pairs ont pris conscience de la nécessité de les doter de moyens de protection et de défense afin que leur poli-

tique locale de sécurité soit bien menée, d'autres, pour des raisons personnelles et souvent partiales, les mettent en danger délibérément, niant l'environnement et le caractère dangereux de leurs missions.

Comment peut-on être si sûr que l'une de ces missions, que certains qualifient de "non dangereuses", ne risque pas de se transformer en drame, et ce peu importe le lieu ou l'heure?

Les maires se doivent, au regard de la loi, de s'assurer que les agents placés sous leur responsabilité exercent leurs missions en sécurité et prendre toutes les mesures qui s'imposent afin qu'ils puissent les assurer pleinement.

Faillir à cette obligation peut mener un maire devant un juge, tout comme un employeur du secteur privé.

La vie est trop importante pour tergiverser, il faut à présent que

tous les élus de la République fassent preuve d'un réel pragmatisme.

La police municipale se professionnalise, ces femmes et ces hommes sont formés, sont confrontés aux mêmes risques que leurs homologues mais sont les oubliés de la sécurité, de vos choix dépendent donc des vies ■

Jean-Louis Del Pistoia
Directeur national
de la communication de l'USPPM

Je ne suis pas ton camarade

Chers anonymes socialistes, en réponse à vos piques inexacts, je me dois de vous préciser les points suivants. Si nous sommes effectivement dans la même majorité au conseil municipal de Saint-Denis et au conseil général depuis 2008, il apparaît que vos attaques diverses et variées (dont le non-vote de budget 2013 du conseil général) compromettent fortement ces contrats de majorité.

En clair, vous avez dégainé les premiers multipliant les coups bas et ouvert les hostilités, la dernière du genre était une remise en cause de votre parole et de vos votes sur le financement des crèches.

Ne venez pas me reprocher de vous répondre vertement et d'utiliser le parallélisme des formes.

Sur le fond, oui j'attaque la politique gouvernementale ainsi que les gesticulations bidons de vos députés de Saint-Denis. Et alors? N'ai-je pas le droit de défendre les intérêts des Réunionnais et pensez-vous qu'un silence coupable doit être

le prix de cette union aux municipales? Soit dit en passant, Monsieur Annette était très soucieux de nous dérouler le tapis rouge à Gino et à moi tant nos 9 % étaient manifestement un facteur clé de victoire.

Moi-même, aux cantonales j'étais de loin le meilleur score du 1er tour sur les 10 candidats en lice malgré 9 candidats contre moi dont toute l'équipe municipale de Victoria. Me dire que le retrait de Naillet (que j'avais effectivement proposé) et imposé à ce dernier par Annette (contre des promesses non tenues. 1er adjoint? Président de la Cinor?)... est la cause de ma réélection, c'est dire que mon entrée sur la liste d'Annette a été la cause de la victoire d'Annette. Je ne me hasarderai pas à ce type de fanfaronnades et je laisse maintenant au maire le soin de rouler des mécaniques en disant que je ne pèse rien. Pourquoi ne me l'a-t-il pas dit plus tôt, c'est-à-dire en mars 2008?

Je ne suis pas des vôtres, juste un allié de circonstance sur un simple contrat de gestion muni-

cipale. Si j'ai une forte propension à me préoccuper de la question sociale et de tout ce qui est justice sociale et cohésion sociale, je n'ai jamais demandé ni envisagé d'être dans votre parti sectaire.

Alors non, je ne vous dois rien ou du moins pas plus que vous me devez et je revendique ma totale liberté de critiquer tout gouvernement ou tout élu qui ne travaillerait pas pour l'intérêt de la Réunion.

Vu votre ton et vos attaques plus personnelles que sur des idées, non vous n'êtes pas mes camarades ■

Ibrahim Dindar
Droite sociale

POUR NOUS ÉCRIRE

Courriel : courrier@jir.fr ■
Télécopie : 02 62 48 67 18
Par la Poste :
Courrier des lecteurs
BP 40019
97491 Sainte-Clotilde
Cedex

réunion 1^{ère}
RADIO - TÉLÉ - INTERNET

ILS FONT BOUGER LA REUNION

Ce soir à 19h15 sur réunion 1^{ère}

Benoît VANTAUX
CHEF CUISINIER
Saint-Denis



Installé à La Réunion depuis 15 ans, ce chef talentueux fait vivre la haute gastronomie dans l'île. Il puise son inspiration dans les épices et les produits locaux pour réussir un mélange entre cuisine du terroir et cuisine du monde.

En partenariat avec
Le Journal

clicanoor
Le Journal de l'Île de la Réunion

45 ANS
D'ENGAGEMENT
www.mesrecettesnestle.re